



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Ministre

Paris, le **01 AVR. 2011**

N/Réf : CE/0620155

Monsieur le Président,

Suite à la réunion tenue au Ministère le 2 mars dernier, je tiens à vous confirmer mon engagement à maintenir le régime forestier et l'Etablissement Public chargé de sa mise en œuvre, à savoir l'Office National des Forêts (ONF).

L'ONF, gestionnaire de près de 25% de la surface forestière nationale, est un acteur fondamental de notre politique forestière. L'Office assure en particulier des missions de service public tout à fait essentielles au bénéfice des communes, en valorisant leur patrimoine forestier de manière équilibrée.

A Urmatt, en mai 2009, le Président de la République a souhaité donner un nouvel élan à notre filière forêt-bois en lançant un plan ambitieux destiné à accroître sa capacité de production, dans le respect de l'impératif de gestion durable de la ressource. Dans le prolongement, il a confié à Monsieur Hervé Gaymard, Président de l'ONF, le soin de réfléchir à l'avenir de cet établissement et à sa place dans ce cadre rénové.

Remis au Président de la République en octobre 2010, le rapport de Monsieur Hervé Gaymard préconise le maintien du régime forestier, une stabilité de l'environnement institutionnel ainsi que le maintien du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial de l'ONF.

C'est dans ce contexte que j'ai adressé avec Madame Kosciusko-Morizet une lettre de cadrage au directeur général de l'ONF le 15 décembre dernier afin d'engager les travaux d'élaboration du prochain contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Office pour la période 2012-2016.

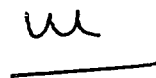
.../...

Monsieur Jean-Claude MONIN
Président de la Fédération Nationale
des Communes Forestières
13, rue du Général Bertrand
75007 PARIS

Le Gouvernement n'envisage, dans ce cadre, aucune privatisation ni de l'ONF, ni des forêts communales ou domaniales. Il est attaché au maintien du régime forestier aussi bien qu'à la mission de service public qu'assure l'ONF au bénéfice de nos communes. A cet égard, la note de travail interne sur la forêt rédigée en décembre 2010 par la Direction Générale du Trésor ne préjuge en rien des orientations qui seront au final arrêtées.

Une large concertation avec les partenaires de l'Office est déjà engagée. Les communes forestières, représentées par votre Fédération, sont associées aux travaux de préparation de ce contrat d'objectif. La question du financement du régime forestier fera bien évidemment l'objet d'un examen particulier, destiné à identifier les conditions de son équilibre. Le maillage territorial de l'ONF et la place des communes forestières dans sa gouvernance seront discutés dans les mêmes conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE